

« A.C.P.M. »

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 28 rue Gabriel Péri

92300 LEVALLOIS PERRET

847 885 985 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025 -----

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ,
Le VINGT-CINQ SEPTEMBRE,
A VINGT HEURES,

Les associés de la société « A.C.P.M. » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président de la Société, par lettre adressée à son coassocié.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Monsieur Alexis CHEMOULI	55 actions
Monsieur Philippe MARC	45 actions

Total des actions des associés présents : 100 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexis CHEMOULI, en sa qualité de Président de la Société, Monsieur Philippe MARC est désigné comme scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alexis CHEMOUILI de son mandat de Président pour la fin du 30 septembre 2025, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du **1^{er} octobre 2025**, et pour une durée indéterminée :

Madame Marie-Françoise BURGY-CHEMOUILI
Née à PARIS (75016), le 16 février 1953,
De nationalité française,
Demeurant à PARIS (75116) rue de Belloy, numéro 5.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Marie-Françoise BURG-Y-CHEMOUILI ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

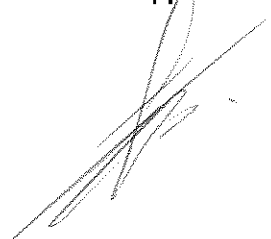
Le Président démissionnaire

Alexis CHEMOUILI



Le scrutateur

Philippe MARC



La Présidente nommée
Marie-Françoise BURG-Y-CHEMOUILI
« bon pour acceptation de mandat » suivi de la signature

Bon pour acceptation
du mandat.
MF Chemouli